



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

développement durable

Question écrite n° 82094

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la prospective et du développement de l'économie numérique sur le rapport de la mission Fourgous intitulé "réussir l'école numérique". Ce rapport souligne le retard de la France en matière de technologie d'information et de communication pour l'enseignement (TICE). Il lui demande quelle est la situation des établissements scolaires de la Moselle en matière d'équipement en ordinateur, d'accès à Internet, d'équipement en tableaux numériques interactifs (TNI) et visioconférence, d'environnement numérique de travail (ENT) et d'outils nomades. Il lui demande également quels seraient les établissements scolaires les plus concernés par la mise en oeuvre de ce projet.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative suit avec attention les indicateurs sur l'état du numérique dans les établissements. Chaque année, la direction de l'évaluation et de la prospective publie un document : « repères et références statistiques » qui exploite les résultats de l'enquête sur l'état des technologies de l'information et de la communication (ETIC). Concernant le département de la Moselle, les dernières données font apparaître que tous les collèges de Moselle sont reliés à Internet par une fibre optique de 100 Mo ; le taux d'équipement est de 1 ordinateur pour 6,5 élèves ; le nombre moyen de vidéoprojecteur par collège est de 5,76, le nombre moyen de TNI est de 1 pour 2 collèges ; l'ENT Mirabelle (solution Netcollège de Itop) est déployé sur 12 collèges de Moselle, l'ENT PLACE (solution Itop opérée par Atos origin) est opérationnel dans tous les lycées, LP et CFA publics (dont les établissements agricoles) et privés. La situation de ce département a beaucoup évolué ces dernières années - passage de 1 ordinateur fixe pour 11,3 élèves en 2006 à 1 ordinateur fixe pour 7,81 élèves en 2010 - et de nombreuses opérations d'équipement et de mise en place de services pédagogiques ont été menées, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative prenant à sa charge l'accompagnement et la formation nécessaires. Ces opérations se sont notamment traduites par l'intégration des parcs de l'ensemble des collèges dans une opération « clients légers » : cela a permis une remise à niveau des fonctionnalités des postes informatiques et rendu leur maintenance beaucoup plus facile. Une garantie de maintenance et de remplacement est désormais fournie par le conseil général pour plus des deux tiers du parc informatique des collèges (4 600 machines sur un total de 6 500). De plus le département prévoit, en complément de l'opération « clients légers », la livraison d'ici septembre 2011 de postes supplémentaires neufs (1 000) et le remplacement partiel du parc d'imprimantes réseaux (150), ce qui permettrait d'atteindre un taux de 1 ordinateur pour 5 élèves. Enfin l'académie de Nancy-Metz et le conseil général de Moselle s'engagent dans une réflexion sur l'opportunité technique, économique et pédagogique d'étendre l'ENT PLACE dans les collèges, avec un possible déploiement étalé sur deux ans à compter de la rentrée 2012.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82094

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Prospective et économie numérique

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6870

Réponse publiée le : 23 août 2011, page 9135